

Document avec des informations des menus déroulants du formulaire de candidature EsCaT

Partie A

Objectif spécifique / Types d'intervention pour chaque objectif spécifique

P1. Création d'un espace commun de la connaissance et de l'innovation, favorisant la transformation numérique et la croissance durable

Objectif spécifique	Type d'intervention
(ii) Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, les organismes de recherche et des pouvoirs publics	017: Solutions TIC, services en ligne et applications pour l'administration répondant à des critères de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou d'efficacité énergétique
	018: Services et applications informatiques pour les compétences numériques et l'inclusion numérique.

P2. Protection et consolidation des valeurs écologiques du territoire transfrontalier.

Objectif spécifique	Type d'intervention
(iv) En favorisant l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes	058: Mesures d'adaptation au changement climatique et prévention et gestion des risques liés au climat: inondations et glissements de terrain.
	059: Mesures d'adaptation au changement climatique et prévention et gestion des risques liés au climat: incendies.
	060: Mesures d'adaptation au changement climatique et prévention et gestion des risques liés au climat: autres, comme les tempêtes et les sécheresses.
(v) En favorisant l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau	065: Collecte et traitement des eaux usées.
	064: Gestion de l'eau et conservation des ressources en eau (y compris la gestion des bassins hydrographiques, les mesures spécifiques d'adaptation au changement climatique, la réutilisation, la réduction des fuites).



P3. Facilitar l'accès à l'emploi et à une formation de qualité dans la zone transfrontalière

Objectif spécifique	Type d'intervention
<p>(ii) En améliorant l'égalité d'accès à des services inclusifs et de qualité dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement d'infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience dans le domaine de l'enseignement et de la formation à distance et en ligne</p>	<p>146: Soutien à l'adaptation des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs au changement.</p>
	<p>151: Soutien à l'éducation des adultes.</p>
	<p>152: Mesures visant à promouvoir l'égalité des chances et la participation active à la société.</p>



P4. Construire un espace transfrontalier plus intégré et plus inclusif sur le plan social

Objectif spécifique	Type d'intervention
<p>(iii) En favorisant l'intégration socioéconomique des communautés marginalisées, des ménages à faible revenu et des groupes défavorisés, y compris les personnes ayant des besoins particuliers, au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux</p>	<p>152: Mesures visant à promouvoir l'égalité des chances et la participation active à la société.</p>
	<p>163: Promotion de l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les plus démunis et les enfants.</p>

P5. Développer le territoire transfrontalier comme destination touristique durable, valoriser la culture et le patrimoine communs et promouvoir l'activité et la capacité de ses acteurs.

Objectif spécifique	Type d'intervention
(vi) En renforçant le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale	165: Protection, développement et promotion des actifs touristiques publics et services touristiques
	167: Protection, développement et promotion du patrimoine naturel et de l'écotourisme, à l'exception des sites Natura 2000.
	166: Protection, développement et promotion du patrimoine culturel et des services culturels.
	078: Protection, restauration et utilisation durable des sites Natura 2000.
	079: Protection de la nature et de la biodiversité, patrimoine naturel et ressources naturelles, infrastructures vertes et bleues.

P7. Vers une zone transfrontalière plus intégrée.

Objectif spécifique	Type d'intervention
(i) Le renforcement des capacités institutionnelles des pouvoirs publics, en particulier ceux chargés de gérer un territoire spécifique, et des parties prenantes.	171 : Renforcement de la coopération avec les partenaires dans l'État membre et en dehors de celui-ci.
	173 : Améliorer la capacité institutionnelle des autorités publiques et des parties prenantes à mettre en œuvre des projets et des initiatives de coopération territoriale dans un contexte transfrontalier, transnational, maritime et interrégional.
(ii) La contribution à l'efficacité de l'administration publique en favorisant la coopération juridique et administrative ainsi que la coopération entre les citoyens, les acteurs de la société civile et les institutions, notamment en vue de remédier aux obstacles juridiques et autres dans les régions frontalières.	171 : Renforcement de la coopération avec les partenaires dans l'État membre et en dehors de celui-ci.
	174 : Interreg: gestion des points de passage frontaliers, mobilité aux frontières et gestion des migrations.

Activité économique du projet

Code	Description
01	Agriculture et sylviculture
02	Pêche
03	Aquaculture
04	Autres secteurs de l'économie bleue
05	Fabrication de produits alimentaires et de boissons
06	Industrie textile et habillement
07	Fabrication de matériel de transport
08	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
09	Autres industries manufacturières non spécifiées
10	Construction
11	Industries extractives
12	Électricité, gaz, vapeur, eau chaude et air conditionné
13	Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution
14	Transport et entreposage
15	Activités d'information et de communication, y compris les télécommunications
16	Commerce de gros et de détail
17	Tourisme, hébergement et restauration
18	Activités financières et d'assurance
19	Immobilier, location et services aux entreprises
20	Administration publique
21	Éducation
22	Activités pour la santé humaine
23	Action sociale, services collectifs, sociaux et personnels
24	Activités liées à l'environnement
25	Arts, spectacles et activités créatives et récréatives
26	Autres services non spécifiés

Partie C.2.3 – Principaux groupes cibles pour chaque objectif spécifique

P1. Création d'un espace commun de la connaissance et de l'innovation, favorisant la transformation numérique et la croissance durable

Objectif spécifique	Groupe destinataire	Exemple (liste non exhaustive)
(ii) Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, les organismes de recherche et des pouvoirs publics	Institutions publiques et organismes publics	Autorités publiques locales, régionales et nationales, ou agences auxquelles elles délèguent, ou entités soutenant l'écosystème innovant.
	Organismes d'enseignement supérieur et de recherche	Universités et centres de recherche, centres technologiques, laboratoires, etc.
	PME	Les micro, petites et moyennes entreprises.
	Organisations de la société civile, y compris les ONG	Organisations internationales, syndicats, fondations, associations, clubs, etc.
	Autres	Toute entité n'entrant pas dans les catégories ci-dessus (préciser lesquelles).

P2. Protection et consolidation des valeurs écologiques du territoire transfrontalier.

Objectif spécifique	Groupe destinataire	Exemple (liste non exhaustive)
(iv) En favorisant l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes	Institutions publiques et organismes publics	Autorités publiques locales, régionales et nationales, ou agences auxquelles elles délèguent, ou entités responsables du changement climatique et de la gestion des risques
	Organismes d'aménagement du territoire et de gestion des urgences	Services environnementaux, centres d'urbanisme, agences de protection civile, services de santé, instituts d'observation de la météorologie et du changement climatique, pompiers opérationnels, garde civile et police, gestionnaires de bassins hydrographiques, services officiels de géologie et de cartographie, autorités chargées des transports, organisations de gestion des risques d'incendie de forêt, agents forestiers, etc.
	Organismes d'enseignement supérieur et de recherche	Universités et centres de recherche, centres technologiques, laboratoires, etc.

	Organismes de soutien aux entreprises	Incubateurs et accélérateurs, chambres de soutien aux entreprises, clusters et groupes, notamment ceux appartenant aux secteurs les plus vulnérables aux effets du changement climatique, aux risques naturels et à l'environnement rural.
	Gestionnaires d'espaces naturels et protégés	Réseaux de parcs, de parcs naturels, de réserves naturelles, de sites de tourisme vert, d'aires protégées, ainsi que d'autres gestionnaires d'espaces naturels.
	Organisations de la société civile, y compris les ONG	Organisations internationales, syndicats, fondations, associations, clubs, etc.
	Autres	Toute entité n'entrant pas dans les catégories ci-dessus (préciser lesquelles).
(v) En favorisant l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau	Entités chargées de l'aménagement du territoire et de la gestion des urgences	Gestionnaires de bassins fluviaux, gestionnaires d'hydroélectricité, agences, opérateurs et entités privées en charge de la gestion des ressources en eau.
	Organismes d'enseignement supérieur et de recherche	Universités et centres de recherche, centres technologiques, laboratoires, etc.
	PME	Micro, petites et moyennes entreprises.
	Organisations de la société civile, y compris les ONG	Organisations internationales, syndicats, fondations, associations, clubs, etc.
	Organisations de soutien aux entreprises	Chambres d'agriculture, chambres de commerce et associations d'entreprises.
	Autres	Toute entité n'entrant pas dans les catégories ci-dessus (préciser lesquelles).
(vii) En améliorant la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et en renforçant les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, ainsi qu'en réduisant toutes les formes de pollution	Institutions publiques et organismes publics	Les autorités publiques locales, régionales et nationales, ou les agences auxquelles elles délèguent, ou les entités chargées de la gestion de la biodiversité et de la conservation du patrimoine naturel, ainsi que les services et agences de développement économique, territorial, environnemental et touristique.
	Gestionnaires d'espaces naturels et protégés	Les réseaux de parcs, parcs naturels, réserves naturelles, sites de tourisme vert, aires protégées, ainsi que les autres gestionnaires d'espaces naturels.
	Organismes d'enseignement supérieur et de recherche	Centres universitaires, centres de recherche, centres technologiques, laboratoires, etc.
	Organismes de soutien aux entreprises	Chambres d'agriculture, chambres de commerce et associations d'entreprises.

	PME	Les micro, petites et moyennes entreprises.
	Organisations de la société civile, y compris les ONG	Les entités éducatives et associatives dans le domaine de la circularité et de l'économie verte, ainsi que les représentants de la société civile et les associations de consommateurs.
	Autres	Toute entité n'entrant pas dans les catégories ci-dessus (préciser lesquelles).

P3. Faciliter l'accès à l'emploi et à une formation de qualité dans la zone transfrontalière

Objectif spécifique	Groupe destinataire	Exemple (liste non exhaustive)
(ii) En améliorant l'égalité d'accès à des services inclusifs et de qualité dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement d'infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience dans le domaine de l'enseignement et de la formation à distance et en ligne	Institutions publiques et organismes publics	Autorités publiques locales, régionales et nationales, ou agences auxquelles elles délèguent, ou organismes chargés de l'intégration au marché du travail et de l'éducation
	Établissements de formation et d'enseignement	Entités publiques ou privées de formation professionnelle, pour les chômeurs, de formation continue ou professionnelle.
	Organismes d'enseignement supérieur et de recherche	Centres universitaires, centres de recherche, centres technologiques, laboratoires, etc.
	PME	Micro, petites et moyennes entreprises.
	Organisations internationales et transfrontalières	Groupements européens d'intérêt économique, associations européennes de coopération territoriale, etc.
	Organisations de la société civile, y compris les ONG	Mouvements associatifs, structures d'information des jeunes, entités développant des actions d'innovation sociale, etc.
	Autres	Toute entité n'entrant pas dans les catégories ci-dessus (préciser lesquelles).

P4. Construire un espace transfrontalier plus intégré et plus inclusif sur le plan social

Objectif spécifique	Groupe destinataire	Exemple (liste non exhaustive)
(iii) En favorisant l'intégration socioéconomique des communautés marginalisées, des ménages à faible revenu et des groupes défavorisés, y compris les personnes ayant des besoins particuliers, au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux	Institutions publiques et organismes publics	Les autorités publiques locales, régionales et nationales, ou les agences auxquelles elles délèguent, ou les entités chargées des politiques sociales, de la jeunesse et du bien-être.
	Organismes d'enseignement supérieur et de recherche	Centres universitaires, centres de recherche, centres technologiques, laboratoires, etc.
	Acteurs économiques	Entreprises d'innovation sociale, Entreprises qui génèrent de l'emploi et promeuvent des environnements inclusifs, Coopératives et entités associatives du secteur privé spécialisées dans l'innovation sociale, la silver economy, les services de soins, etc.
	Entités de la société civile, y compris les ONG	Associations, Fondations, ONG et autres organisations sociales sans but lucratif du troisième secteur, en particulier celles qui répondent aux besoins des personnes les plus vulnérables, dont l'activité est comprise comme relevant de la sphère publique.
	Autres	Toute entité n'entrant pas dans les catégories ci-dessus (préciser lesquelles).

P5. Développer le territoire transfrontalier comme destination touristique durable, valoriser la culture et le patrimoine communs et promouvoir l'activité et la capacité de ses acteurs.

Objectif spécifique	Groupe destinataire	Exemple (liste non exhaustive)
(vi) En renforçant le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale	Institutions publiques et organismes publics	Autorités publiques locales, régionales et nationales, ou agences auxquelles elles délèguent, ou entités chargées de la politique touristique et/ou culturelle, de la planification et de la promotion du tourisme, de la conservation et de la promotion du patrimoine et de la culture,
	Organisation de soutien aux entreprises	Entités chargées de l'accompagnement et de la promotion des entreprises, en particulier les entreprises du secteur du tourisme et/ou des industries culturelles et créatives.

	Acteurs économiques	Acteurs économiques, coopératives, clusters et entités associatives du secteur privé spécialisés dans le tourisme ou dans tout sous-secteur des Industries Culturelles et Créatives ou représentatifs de leur chaîne de valeur, ou de la promotion du tourisme et de ses sous-secteurs.
	Entités de la société civile, y compris les ONG	Les associations, fondations, ONG et autres organisations sociales sans but lucratif du troisième secteur, en particulier celles qui répondent aux besoins des personnes les plus vulnérables, dont l'activité est considérée comme relevant de la sphère publique.
	Autres	Toute entité n'entrant pas dans les catégories ci-dessus (préciser lesquelles).

P7. Vers une zone transfrontalière plus intégrée.

Objectif spécifique	Groupe destinataire	Exemple (liste non exhaustive)
Objectif Interreg (i) Le renforcement des capacités institutionnelles des pouvoirs publics, en particulier ceux chargés de gérer un territoire spécifique, et des parties prenantes.	Institutions publiques et organismes publics	Les autorités publiques locales et régionales et nationales, ou les agences auxquelles elles délèguent, ou les entités chargées des politiques sociales, territoriales, environnementales et économiques, et de la gestion des services publics entre autres et opérateurs privés gérant des services publics, y compris les organisations de protection civile et autres organismes d'urgence
	Organismes transfrontaliers	GECT et d'autres formes de coopération transfrontalière
	Instituts statistiques	Instituts statistiques compétents sur le territoire, rattachés aux administrations des États ou aux administrations territoriales
	Entités de la société civile, y compris les ONG	Associations, Fondations, ONG et autres organisations sociales sans but lucratif du troisième secteur, dont l'activité est comprise comme relevant de la sphère publique.
	Centres d'enseignement	Universités et centres de formation professionnelle
	Autres	Toute entité n'entrant pas dans les catégories ci-dessus (préciser lesquelles).

Objectif Interreg (ii) La contribution à l'efficacité de l'administration publique en favorisant la coopération juridique et administrative ainsi que la coopération entre les citoyens, les acteurs de la société civile et les institutions, notamment en vue de remédier aux obstacles juridiques et autres dans les régions frontalières.	Institutions publiques et organismes publics	Les autorités publiques locales et régionales et nationales, ou les agences auxquelles elles délèguent, ou les entités chargées des politiques sociales, territoriales, environnementales et économiques, et de la gestion des services publics entre autres et opérateurs privés gérant des services publics, y compris les organisations de protection civile et autres organismes d'urgence
	Organismes transfrontaliers	GECT et d'autres formes de coopération transfrontalière
	Instituts statistiques	Instituts statistiques compétents sur le territoire, rattachés aux administrations des États ou aux administrations territoriales
	Entités de la société civile, y compris les ONG	Associations, Fondations, ONG et autres organisations sociales sans but lucratif du troisième secteur, dont l'activité est comprise comme relevant de la sphère publique.
	Centres d'enseignement	Universités et centres de formation professionnelle
	Autres	Toute entité n'entrant pas dans les catégories ci-dessus (préciser lesquelles).

Partie C.2.4. – Stratégies auxquelles le projet contribuera

1	Stratégie pour la Région Atlantique
2	Stratégie pour la région de la Méditerranée occidentale
3	Ne contribue pas

Partie C.6 – Contribution aux objectifs environnementaux

1	Atténuation du changement climatique, en réduisant considérablement les émissions de gaz à effet de serre.
2	Adaptation au changement climatique, conduisant à une réduction des effets néfastes des conditions climatiques actuelles et futures prévues.
3	Utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines, contribuant au bon état écologique et au potentiel des masses d'eau, y compris les eaux de surface et souterraines, ou au bon état écologique des eaux marines.
4	Économie circulaire, notamment la prévention et le recyclage des déchets, favorisant l'efficacité dans l'utilisation des matériaux et l'utilisation directe ou indirecte des ressources naturelles, telles que les sources d'énergie non renouvelables, les matières premières, l'eau ou le sol.
5	Prévention et contrôle de la pollution, entraînant une réduction significative des émissions de polluants dans l'air, l'eau ou le sol, par rapport à la situation avant le début de l'activité.
6	Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes, contribution aux bonnes conditions et à la résilience des écosystèmes, conservation des habitats et des espèces.

Partie C.7– Tableau d'indicateurs du programme

Le tableau suivant présente les indicateurs de réalisation et de résultat sélectionnés par l'Aire Fonctionnelle EsCaT lors de son appel à projets pour chacune des priorités définies et des objectifs spécifiques prévus. La section G.2. du Manuel du Programme contient les définitions de chaque indicateur.

P.	EO	Cod.	Réalisation	Cod.	Résultat
P1.	OP1 (ii)	RCO 01	Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	RCR 03	Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé
		RCO 02	Entreprises soutenues au moyen de subventions	RCR 03	Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé
		RCO 04	Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	RCR 03	Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé
		RCO 87	Organisations qui coopèrent par-des frontières	RCR 84	Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet
		RCO 14	Instituts publics bénéficiant d'un soutien pour l'élaboration de services, produits et processus numériques	RCR 11	Utilisateurs de services, produits et processus numériques publics, nouveaux et réaménagés
P2.	OP2 (iv)	RCO 121	Zone couverte par des mesures de protection contre les catastrophes naturelles liées à des facteurs climatiques (autres que les inondations et les feux de friches)	RCR 37	Population bénéficiant de mesures de protection contre les catastrophes naturelles liées à des facteurs climatiques (autres que les inondations et les feux de friches)
		RCO 28	Zone couverte par des mesures de protection contre les feux de friche	RCR 36	Population bénéficiant de mesures de protection contre les feux de friche
		RCO 83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par les organisations
		RCO 116	Des solutions élaborées conjointement	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par les organisations
		RCO 81	Participations à des actions conjointes transfrontalières	RCR 85	Participation à des actions communes transfrontalières après la fin du projet.
	OP2 (v)	RCO 83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations
		RCO 116	Solutions élaborées conjointement	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations
	OP2 (vii)	RCO 83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par les organisations

P.	EO	Cod.	Réalisation	Cod.	Résultat
P3.	OP4 (ii)	RCO 116	Solutions élaborées conjointement	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations
		RCO 116	Solutions élaborées conjointement	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations
		RCO 83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par les organisations
		RCO 87	Organisations qui coopèrent par-des frontières	RCR 84	Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet
P4	OP4 (iii)	RCO 116	Solutions élaborées conjointement	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations
		RCO 83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par les organisations
		RCO 87	Organisations qui coopèrent par-des frontières	RCR 84	Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet
P5	OP4 (vi)	RCO 01	Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	RCR 03	Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé
		RCO 02	Entreprises soutenues au moyen de subventions	RCR 03	Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé
		RCO 04	Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	RCR 03	Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé
		RCO 83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par les organisations
P7.	OS Interreg (i)	RCO 86	Conventions administratives ou juridiques communes signées	RCR 83	Personnes couvertes par des conventions administratives ou juridiques communes signées
		RCO 87	Organisations qui coopèrent par-des frontières	RCR 84	Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet
	OS Interreg (ii)	RCO 86	Conventions administratives ou juridiques communes signées	RCR 83	Personnes couvertes par des conventions administratives ou juridiques communes signées
		RCO 87	Organisations qui coopèrent par-des frontières	RCR 84	Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet

Partie C.2.2. – Dimension de l'égalité des sexes

Les projets doivent s'inscrire dans l'une des dimensions d'égalité des sexes suivantes.

Code	Description
03	Projets axés sur le thème de l'égalité des sexes
02	Projet tenant compte de la dimension de genre
01	Neutralité en matière d'égalité des sexes